

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 17 novembre 2022
Délibération n°17

L'An deux mille vingt-deux le dix-sept novembre à 20h30, le Conseil Municipal
convoqué le dix novembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUGIN Rémi - GRANET Alice -
MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard -
ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - JEANNE Virginie - CAIRE Maéva - CARRE-PIERRAT
Amandine - MOSSO Véronique - VERNET Laurent - ALDEBERT Gérard

Absents :

Procurations : KIRKYACHARIAN Luc à MOREAU Gaëlle - COQUILLAT Catherine à HERMITTE
Jean-Pierre - VIESSANT Céline à MOUGIN Rémi

Madame CARRE-PIERRAT Amandine a été nommée secrétaire.

**OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU COMITE DES
PARTENAIRES INSTITUTE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES
ECRINS**

Madame le Maire expose que par correspondance en date du 15 septembre 2022, monsieur
le président de la communauté de communes du Pays des Ecrins a informé la commune
qu'en qualité d'autorité organisation de la mobilité et en application de la loi n° 2019-1428 du
24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, la communauté de communes a créé le
Comité des partenaires du Pays des Ecrins, instance de dialogue et de concertation ayant
compétence en matière de mobilités.

Madame le Maire expose que par ce même courrier, monsieur le président de la
communauté de communes sollicite la désignation d'un élu chargé de représenter la
commune dans ce Comité des partenaires.

Madame le Maire invite donc les conseillers candidats à cette fonction à se faire connaître.

Est candidat :

Nom	Qualité
Monsieur ADISSON Frank	Conseiller municipal

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;
Vu la correspondance de monsieur le président de la communauté de communes du Pays
des Ecrins en date du 15 septembre 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

➤ **Désigne** monsieur ADISSON Frank comme représentant de la commune au sein du Comité des partenaires du Pays des Ecrins.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.

